

# Audience sanitaire du 28 janvier 2022



Cette réunion très informelle (il ne s'agit pas d'une instance) a été seulement un temps d'échange avec les organisations présentes durant les Comités techniques (siégeant suite aux élections professionnelles).

Elle provient d'une « commande ministérielle ». La réunion sera renouvelée de manière bimensuelle (prochaine date à définir, probablement après les vacances).

Mme la DASEN a fait un état des lieux de la situation sanitaire dans l'Allier : beaucoup de chiffres donnés avec un certain manque de clarté. Le sujet ne semblait pas maîtrisé.

Voici ce que nous pouvons en retenir :

- **Taux d'incidence** : 2715 pour 100 000 habitants (glissant sur 7 jours). Au niveau national 3726. La FSU se permet de noter que Santé Publique France annonce 3025 cas pour 100 000 habitants dans l'Allier au 25/01 (derniers chiffres disponibles). 3762,1 au niveau national à la même date.

## - Situation dans les écoles :

*Semaine du 17 au 21 janvier* : une moyenne de 350 cas par jour (1er et second degré, regroupant élèves et personnels).

Sur la même période, SPF évalue l'incidence pour les 3-5 ans à 4 839,4 pour 100 000 habitants, 6 921,2 pour les 6-10ans, 7 428,3 pour les 11-14 ans, et 7254,5 pour les 15-17 ans.

*Semaine du 24 au 28 janvier* : 480

Aujourd'hui, dans le 1er degré, on comptait 185 enseignants absents, 80 classes non remplacées (les chiffres du 2nd degré ne leur sont pas connus). Cela montre clairement que l'administration est dépassée et ce n'est pas avec 5 personnes listes complémentaires recrutées que le problème sera réglé. Le manque de dotation de postes est certain !

La FSU a demandé un rappel quant aux personnels qui sont en attente de test et isolés. Ceux-ci sont bien placés en ASA, sans retrait d'AGS.

**Recrutement des listes complémentaires** : 35 au total (25 dans le 63, 5 dans le 03, 3 dans le 43 et 2 dans le 15) .

Pour le moment, ils entrent en fonction en tant que fonctionnaires stagiaires à partir du 01/02/2022, avec une petite journée de formation et un suivi PEMF prévus. Ils seront en poste à temps plein jusqu'à la fin de l'année scolaire, puis seront stagiaires jusqu'aux 31/01/2023, date à laquelle ils seront titularisés. Le sujet reste flou et non-maîtrisé par Mme La DASEN.

Le SNUipp-FSU a précisé que le recrutement était dû à la forte manifestation du 13 janvier, dont il est l'initiateur. Il ne nous semble inutile de remercier Mme la DASEN pour ce recrutement insuffisant qui n'est, de toute façon, pas de son fait.

Il a été évoqué le jeu des chaises musicales qui s'annonce : certains contractuels dans l'Allier sont appelés sur liste complémentaire dans le Puy de Dôme, et libèrent donc le poste qu'ils occupaient. La FSU regrette l'absence de commissions paritaires pour rendre lisibles ces recrutements et affectations.

## **Retraits Autotest :**

M. le secrétaire général (M. Martin) ne voit pas de problème à la demande de présentation de la carte vitale, faite aux enseignants se rendant en pharmacie avec l'attestation fournie, la chose étant la même au sommet de l'État.

La FSU a rappelé que cela était contraire à la procédure annoncée aux enseignants par mail, qu'il ne s'agit pas d'une dotation employeur puisque faisant intervenir la mutuelle des personnels et que les collègues n'ont pas attendu d'avoir une attestation de leur administration pour se procurer eux-mêmes des autotests. Selon M. le secrétaire général, le processus n'impliquant pas de payer pour les autotests fournis, aucune plainte n'est recevable.

La FSU se renseignera plus avant pour vérifier qu'aucun cout ne sera facturé aux personnels, comme cela avait été le cas lors des précédents dépistages organisés par l'administration (reste à charge de 1.€).

## **Masques de type 2 :**

La dotation est arrivée, ils sont en train d'être répartis pour les mettre à disposition des écoles via les collèges. La procédure de récupération par les directeurs reste inchangée.

La FSU a demandé confirmation qu'il a bien été mis à disposition un utilitaire, par la préfecture, afin de faciliter la distribution des masques. M. le secrétaire général confirme, mais ce véhicule sert uniquement à récupérer les masques dans les circonscriptions pour les recueillir et les distribuer aux collèges de secteurs.

L'administration, loin des réalités, ne semble pas prendre au sérieux la surcharge des directeurs qui sont débordés mais doivent récupérer les dotations avec leur véhicule personnel, ce sans indemnité de déplacement. Elle semble en effet préférer ironiser sur la question.

Le SNUipp-FSU a rappelé que les directeurs étaient surchargés et qu'ils n'avaient pas besoin qu'on leur ajoute des missions supplémentaires.

## **Masques FFP2 :**

- Les personnels connus vulnérables recevront systématiquement leur masque en circonscription.
- Pour les autres, il faut faire une demande, via un mail qui nous sera communiqué ultérieurement. Ils seront aussi à retirer à l'inspection.

S'il y a plus de demandes que de stocks, un ordre de priorité s'applique : les maternelles, puis AESH en élémentaire.

Quant aux masques inclusifs, effectivement, il y en a quelques-uns dans les circonscriptions. Il fallait les demander, c'est d'ailleurs ce que certaines écoles ont fait ! Les premiers arrivés, les premiers servis ?

Pour clôturer la réunion, nous avons dénoncé la souffrance des personnels, des élèves, des familles. Les conditions de travail sont insupportables entre le turn-over des élèves, la gestion du temps de classe successivement en présentiel et en distanciel et la mise en place du protocole scolaire.

Mme la DASEN se dit être notre porte-parole, nous assure de son soutien, nous demande de tenir, encore 2 à 3 semaines, jusqu'aux vacances. Mme la DASEN ne semblait pas certaine du calendrier scolaire.

La FSU a rappelé qu'il serait temps de mettre en place une vraie revalorisation à hauteur de ce soutien et de cette considération, comme cela était le mot d'ordre de la journée de grève du jeudi 27.

Nous avons, de ce fait, demandé ce qu'il en était du paiement de la prime COVID, pour l'accueil des enfants du mois d'avril ? Il semble à M. le secrétaire général que celle-ci ait été payée pour certains. Lesquels ? M. le secrétaire général n'en sait rien mais suppose que cela concerne ceux qui ont fait remonter leur présence. Il se renseignera à ce sujet. La FSU reste en alerte sur ce sujet.